

LANCEMENT DU CONSEIL DIOCÉSAIN DE PASTORALE (2023-2024)

Le conseil diocésain de pastorale (CDP) a été initié par Monseigneur Luc Crepy à la suite de l'assemblée synodale diocésaine du 10 décembre 2022 concluant les remontées du synode sur la synodalité pour le Diocèse.

Ses visées et son objectif sont énoncées dans ses statuts du 12 mai 2023 : « Conseil de l'évêque, le CDP est un lieu de réflexion, de dialogue et de discernement sur les enjeux et les défis de l'évangélisation. Il est l'expression du Peuple de Dieu dans sa diversité. A l'écoute de l'Esprit Saint, c'est un lieu d'exercice de la synodalité au service de la communion au sein de l'Eglise locale et de l'Eglise universelle. »

« Le CDP est force de propositions. C'est un lieu de concertation et de confrontation, afin d'identifier les orientations pastorales pour la mission au service de la communion dans le diocèse. Il s'attache à la relecture de l'activité pastorale et du vécu apostolique. »

La composition du CDP s'attache à représenter la variété du diocèse : un représentant de chaque doyenné, deux membres de la pastorale des jeunes, une représentante de la direction diocésaine de l'enseignement catholique, deux membres du conseil presbytéral, deux membres des services diocésains, deux diacres et les vicaires généraux entourent l'évêque. Les membres, appelés à cette mission pour trois ans, se réunissent une fois par trimestre.

Depuis la première rencontre, les membres du CDP font l'expérience, en apprenant à se connaître, de la diversité des réalités du diocèse. Ces échanges riches s'inspirent de la méthode proposée pour le synode, sous la conduite de l'Esprit-Saint : tout d'abord, chacun s'exprime librement sur une question proposée, à tour de rôle, sans que la question ne soit débattue avec les autres membres. Un deuxième tour de parole permet d'approfondir et d'enrichir les premiers échanges en reprenant une chose dite lors du premier tour pour permettre de faire émerger les idées. Un compte-rendu permet de reprendre les points émergeants à approfondir lors de la rencontre suivante.

La première étape, en octobre 2023, consistait à comprendre l'articulation de ce conseil, en complément de tous les conseils qui viennent soutenir les décisions de notre évêque, mais aussi sa forme plastique, instance qui réfléchit à son fonctionnement au fur et à mesure. Elle a également permis d'avoir une vision complète du diocèse de Versailles qui est particulièrement divers. Après avoir fait connaissance, les membres du CDP ont d'abord partagé une conviction, un point d'attention, un défi pour la mission.

Ces jalons ont été enrichis lors de la rencontre du CDP de décembre par un point de synthèse sur la première assemblée du Synode sur la Synodalité qui a eu lieu à Rome en octobre 2023, puis le partage inspirant pour la mission de l'expérience du rassemblement de Kerygma à Lourdes. Un troisième point de réflexion sur la tension entre vie communautaire et ouverture à la mission a permis de réfléchir sur l'équilibre entre l'entre soi et l'accueil. Enfin, chacun a formulé son projet de rassemblement diocésain de juin 2025 dans l'élan de l'année jubilaire sur l'espérance.







En mars et juin 2024, le conseil a réfléchi à la question : « comment rendre notre Eglise du diocèse de Versailles plus kérygmatique et missionnaire » ? Concrètement, quatre thèmes ont été étudiés pour cette réflexion :

- L'accueil et l'intégration des néophytes
- Etre chrétien dans un environnement musulman
- L'équilibre de l'accueil dans l'enseignement catholique
- La place des jeunes professionnels

Les membres du bureau

Ariane Bernard Philippe Guyonnet-Dupérat Guillaume Lescar Père Pierre Delort-Laval

